

LE ZAÏM ET L'ARTISAN¹ OU DE BOURGUIBA À BEN ALI

Sadri KHIARI, Olfa LAMLOUM

L'éviction de Habib Bourguiba, le 7 novembre 1987, est souvent considérée comme un profond changement du système politique tunisien, au point que l'on a pu parler de la fondation d'une II^e République. Le processus engagé par le nouveau président le général Zine el Abidine Ben Ali, aurait ainsi mis fin à l'instabilité chronique qui a marqué les dernières années du règne de Bourguiba et protégé le pays des soubresauts qui secouent l'Algérie voisine. Cette vision idyllique ne permet pas cependant d'appréhender la dynamique réelle du pouvoir actuel ni d'apprécier ses éléments de continuité et de rupture avec le régime bourguibien. Car c'est bien dans le cadre de l'État fondé par Bourguiba que prend forme le pouvoir de Ben Ali. Nous nous proposons ici d'examiner la signification historique du « coup d'État médical » du 7 novembre 1987 en Tunisie et de présenter une lecture du nouveau modèle de régulation des conflits et d'articulation entre État et société.

Le régime de Bourguiba

Le Président

L'État destourien² s'est constitué dans la violence à travers l'élimination dans le sang du yousséfisme³. La répression et la monopolisation des activités politiques par le parti du pouvoir, sont une donnée permanente du règne de Bourguiba. Elles ne suffisent pas, cependant, à caractériser son régime. Ni l'armée, constamment bridée, ni la police n'ont joué le rôle essentiel dans les mécanismes du pouvoir. C'est ailleurs qu'il faut chercher l'explication de sa force et de sa durée. Serait-ce dans le charisme du « Combattant suprême », comme on a pu le penser en référence à la typologie wéberienne ? Cette hypothèse introduit la dimension effectivement importante de la légitimité. Mais elle inverse le rapport de causalité : par delà la personnalité de Bourguiba – qui n'est pas, il est vrai, secondaire –, son charisme trouve son fondement dans les différentes formes de légitimité qu'il organise et non l'inverse.

1. Zaïm, en français leader, est un des qualificatifs employés pour désigner H. Bourguiba tandis que Zine El Abidine ben Ali se fait appeler depuis le 7 novembre « l'Artisan du Changement ».

2. Relatif au Néo-destour puis au Parti socialiste destourien (PSD) anciennes appellations du parti unique devenu avec Ben Ali, lors du congrès de 1988, le Rassemblement constitutionnel démocratique (RCD).

3. Salah Ben Youssef, a été le secrétaire général du Néo-destour. Il joue un rôle de premier plan en 1948 quand Bourguiba est envoyé en exil. En 1954, il dénonce les accords d'autonomie interne comme un pas en arrière et revendique comme préalable à toute négociation le retrait des troupes françaises du territoire. Il fait campagne contre l'autonomie interne. Il rentre en Tunisie en 1955, il est exclu du parti lors d'un congrès coup de force, mais continue sa campagne au nom du Néo-destour. En 1958, il échappe à l'arrestation. Il est assassiné par les hommes de Bourguiba en 1961 en Allemagne.

Cette légitimité, Bourguiba la tient d'abord de son rôle dans la préservation des équilibres socio-politiques constitutifs du régime, rôle qu'il a pu conquérir à travers les conflits qui ont jalonné l'accession à l'Autonomie interne puis à l'indépendance. Les négociations des accords d'Autonomie interne, en 1954, provoquent en effet la scission du Néo-destour, puis du pays tout entier, opposant, d'un côté, les partisans de ces accords, regroupés autour de H. Bourguiba, de l'autre, ceux qui les dénoncent dirigés par Salah Ben Youssef.

Pour aller vite, contentons-nous de rappeler que l'alliance hégémonique, qui se construit sur les ruines du camp yousséfiste, a pour principal pilier socio-politique la petite-bourgeoisie, c'est-à-dire les larges couches d'artisans, de petits commerçants, de paysans, de professions libérales auxquelles il faut ajouter la masse des fonctionnaires. Le soutien du mouvement ouvrier, regroupé essentiellement au sein de l'Union générale des travailleurs tunisiens (l'UGTT), a été décisif pour la victoire de Bourguiba tandis que les différents secteurs de la classe dominante et en particulier les gros propriétaires terriens sont restés dans l'expectative lorsqu'ils n'ont pas appuyé S. Ben Youssef. La bourgeoisie, en tant que telle, reste socialement marginale mais son influence politique s'exprime à travers certains secteurs du Néo-destour. La victoire de Bourguiba lui permet d'élargir considérablement son assise sociale et d'apparaître comme le représentant de toute la nation. Mais son autorité reste limitée par l'obligation de préserver le bloc socio-politique qui lui a permis de s'imposer. Il en résulte une sorte de fonction d'arbitrage ou de balancier typique du bourguibisme.

Le nouvel État s'est installé d'abord dans les institutions du régime beylical, mais, très rapidement, il a radicalement bouleversé les formes d'articulation du pouvoir et de la société, prolongeant et accélérant ainsi les mutations provoquées par la colonisation. La rupture entre l'État (et la société) actuel et l'État (et la société) beylical est bien consommée même si l'on peut aisément repérer la persistance de certains particularismes. Réduire la « problématique de l'État tunisien » contemporain à la prégnance de ces formes, comme semble le faire Stephen Benedict⁴, risque de conduire à sous-estimer la dynamique éminemment moderne des conflits socio-politiques dans lesquels sont réinvesties les formes traditionnelles⁵. Ainsi les concepts de sultanisme ou de néo-patrimonialisme⁶ peuvent être utilisés comme notions descriptives pour souligner certaines formes de permanence de l'ancien dans le nouveau, mais ne sont pas pertinents pour spécifier l'État tunisien contemporain.

4. BENEDICT (S.), « Tunisie, le mirage de l'État fort », *Esprit*, 230-231, mars-avril 1997, p. 31.

5. La figure de « l'homme fort », telle qu'elle pouvait exister dans « l'ancienne Ifriqiya » ne peut être identifiée à l'homme fort du beylicat et à *fortiori* de l'État destourien, parce que les États dont elle procède sont fondamentalement différents. On ne peut même pas assimiler de ce point de vue Bourguiba et Ben Ali qui appartiennent à deux moments distincts d'une même séquence historique.

Par ailleurs, parler d'« un islamisme diffus, dont participe le régime en place », Benedict, *op. cit.*, p. 36 et qui s'inscrirait dans le temps long de l'histoire, ne permet pas d'appréhender le moment et les raisons où s'opère la condensation de cet « islamisme diffus » en acteur politique dans le champ des conflits.

6. Trop souvent invoqués comme clé pour la compréhension des régimes autoritaires et personnels du tiers-monde.

Une fois l'indépendance proclamée, se met en place, non sans heurts ni contradictions, un État moderne basé sur la réduction progressive des hommes à autant d'individus isolés, formellement libres et égaux, insérés dans des relations marchandes et soumis à la forme de droit qui accompagne leur généralisation. La séparation du politique et de l'économique caractérise cet État qui ne se présente pas comme domination directe d'un groupe social mais comme représentant de l'ensemble de la société.

La proclamation de la République est suivie de l'abolition du régime caïdal et d'un nouveau découpage administratif du territoire : la justice est unifiée, la juridiction largement laïcisée, s'inspirant de ou copiant directement le code napoléonien. Un nouveau code du statut personnel est édicté, qui transgresse nombre de principes juridiques charaïques et fonde la famille « bourgeoise ». Une administration, une armée, une police c'est-à-dire une bureaucratie rationnelle, impersonnelle et séparée de la société civile, est mise en place.

En juin 1959 est adoptée une Constitution. Celle-ci a été amendée à plusieurs reprises par la suite mais sans que sa structure fondamentale n'en soit bouleversée. On peut la résumer ainsi : l'État est tout; dans l'État l'Exécutif est tout; dans l'Exécutif, le Président est tout. Il est assez significatif que, dans sa première version, pas un mot ne soit consacré à l'institution gouvernementale : seul le Président gouverne avec l'aide de secrétaires d'État. Les dispositions censées définir les prérogatives et le statut des pouvoirs parlementaires et judiciaires sont conçues pour leur enlever toute réalité et concentrer, de fait, tous les pouvoirs entre les mains du Président de la République. Les libertés démocratiques élémentaires d'expression, de réunion, d'organisation y sont affirmées mais elles restent hypothéquées par la fameuse formule : « garantie dans les conditions définies par la loi ».

L'État qui est mis en place est un État représentatif mais dont la nature et les formes de représentation sont nettement problématiques. La fonction de représentation ne passe que très secondairement par le Parlement ou par les institutions locales élues, qui, en réalité, fonctionnent comme des instances bureaucratiques. En dehors des élections à la Constituante (qui n'ont pas non plus été démocratiques dans leurs modalités : élimination des opposants yousséfistes, violences à l'égard de certains candidats, modalités de scrutin, exclusion des femmes, etc.), les scrutins sont demeurés une opération tout à fait formelle ; les candidats uniques étant désignés sur dossier comme n'importe quel bureaucrate⁷. Le caractère formel du scrutin ne lui enlève pas pour autant toute signification. Dans une très large proportion, les Tunisiens se sont longtemps reconnus dans les candidats du parti destourien qui durant de nombreuses années dispose d'une incontestable légitimité historique en tant que composante principale du mouvement national

7. Dans les années soixante-dix, on introduira une dimension électorale minime en adoptant le système des doubles candidatures : le parti unique désigne 2 candidats entre lesquels le vote tranche. Ce n'est qu'en 1981 qu'est admise la possibilité de candidatures non-officielles. Mais si l'alternative ainsi ouverte a suscité un élan massif vers les urnes, une fraude tout aussi massive empêche l'opposition d'entrer au Parlement.

mais aussi comme fondateur du nouvel État et comme cadre de réalisation de l'unité nationale, c'est-à-dire du compromis politico-social constitutif du régime.

La situation se dégrade tout au long des années soixante et soixante-dix⁸ mais, durant un temps, le Néo-destour fonctionne encore dans une certaine mesure comme organe de mobilisation. Une forme de représentation spécifique se constitue ainsi, combinant élections et désignations aux différents niveaux de la hiérarchie du parti qui se confond largement avec la hiérarchie de l'État.

Le Président de la République, élu directement au suffrage universel et en même temps président du parti unique, réunit les différentes formes de représentation et de légitimité. Mais celle-ci est complexe car si le Président, plébiscité par le peuple en tire sa légitimité, le peuple à son tour semble bien tenir sa légitimité du Président : « poussière d'individus » à l'origine, selon la formule de Bourguiba, il se constitue comme peuple en lui prêtant allégeance à l'occasion des cérémonies électorales. Le droit du Président à commander, sa légitimité, est, en effet, une vertu qui lui est immanente en tant que personnalité exceptionnelle dont la qualité est révélée – au sens quasi-religieux du terme – par un acte fondateur. Lequel est assimilable à une fécondation puisque le Président s'institue ainsi père de la nation, équivalent du chef de famille. Le Président établit ainsi un lien personnel et direct avec le peuple. Ce renversement du rapport de fondation de légitimité étatique et ce rôle paternaliste altère le fonctionnement institutionnel et les modalités de représentations spécifiques de l'État moderne.

La bureaucratie : instrument de régulation et d'intégration

Le nouveau régime s'installe dans les décombres du régime beylical mais il récupère également l'administration protectorale. En fait, le beylicat n'a jamais réussi à l'unifier et le protectorat n'a réalisé de ce point de vue que des progrès limités. Malgré l'urbanisation des côtes, il y a un immense arrière pays rural (sédentaires et nomades) non ou mal administré. Il s'agit, par conséquent, pour le nouveau pouvoir de construire, à partir de presque rien, un État central, unificateur, contrôlant l'espace et les populations, et capable de briser ou contrôler toutes les anciennes formes segmentaires et traditionnelles.

Mais ces facteurs ne suffisent pas à expliquer la croissance rapide et la place qu'occupe l'appareil administratif dans la Tunisie indépendante. Avec l'État, c'est l'ensemble des relations socio-économiques qu'il faut reconstruire dans un contexte marqué par l'extrême faiblesse sociale de la bourgeoisie. Le poids politique des fonctionnaires au sein du mouvement national⁹ et

8. Voir à ce propos TOUMI, Mohsen. *La Tunisie de Bourguiba à Ben Ali*, Paris, PUF, 1989, 317 p.

9. La formation intellectuelle des cadres bourguibistes renforce l'influence du modèle bureaucratique centralisé français.

l'influence de l'UGTT. La prise en charge de l'économie par l'État qui s'impose alors ne peut se passer d'un appareil bureaucratique pléthorique. Son expansionnisme rencontre les aspirations énormes qui poussent de larges secteurs de la population vers la fonction publique dans l'espoir d'une promotion sociale rapide. La bureaucratie procure ainsi des emplois et des services sociaux, elle constitue un instrument de redistribution et d'intégration qui amortit la conflictualité sociale. Elle est en même temps le produit et le garant du compromis socio-politique sur lequel s'appuie Bourguiba et fonctionne comme mécanisme d'intégration politique.

L'État qui se construit à partir de l'indépendance est caractérisé par la toute puissance du système politico-administratif. À la place d'une division des pouvoirs, des tâches et des responsabilités, s'organise une hiérarchie politico-administrative omniprésente dont les différentes branches se chevauchent et se concurrencent pour converger finalement autour d'un centre-sommet unificateur qui est en même temps la force d'impulsion de tout le mécanisme. La bureaucratie fonctionne certes comme médiation entre la société et le pouvoir mais elle n'est, en même temps, qu'un relais du pouvoir, et de son centre présidentiel, au sein de la société.

Le parti unique joue le même rôle décisif dans l'édifice étatique. Du temps de Bourguiba, il était un instrument de légitimation historique et politique du régime. Il a fonctionné, durant des années, comme lieu d'articulation sociale et politique, où les courants d'opinion représentatifs de secteurs sociaux différents ou cristallisés dans l'histoire du mouvement national, s'affrontaient, se soumettaient, se réconciliaient. Mais il était déjà aussi le cadre de règlements de comptes entre factions. Le Parti a été le théâtre de conflits et de compétitions qui n'étaient pas autorisés au sein des institutions de l'État (notamment au Parlement) et dans la société, parce que ces conflits devaient rester invisibles et silencieux, et ne pouvaient trouver ni relais ni écho dans la société¹⁰.

Comme n'importe quel parti dans un système politique moderne, le parti destourien a pour fonction de distribuer des emplois et des priviléges de créer des rapports de clientèle, de souder des réseaux de notabilités, et de permettre éventuellement la promotion sociale des élites populaires en les intégrant à la bureaucratie dans et hors de l'État. Le Néo-destour est aussi plus que cela; il assure la communication entre les différentes sphères et instances de la bureaucratie étatique et para-étatique tout en organisant le court-circuitage des mécanismes et institutions constitutionnels. Plus généralement, il assure l'annexion de la société civile à l'État.

La confusion, l'interpénétration de toutes les instances constitutives de la hiérarchie politico-administrative et judiciaire, des institutions gouvernementales et du parti destourien permettent ainsi de brouiller les lieux réels où se prennent les décisions et de masquer l'expropriation politique de la population. En réalité, la convergence des différentes sphères se réalise au sommet le plus haut de l'État.

10. Le livre de BELKHODJA Tahar. *Les trois décennies Bourguiba*. Paris, Arcanthes Publisud, 1998, 286 p., malgré sa valeur historique discutable, reflètent bien ce rôle joué par le PSD.

Peut-on parler d'échec du bourguibisme ? Sans doute pas si le projet était de construire un État moderne, fût-il autoritaire, et d'insérer la Tunisie dans la dynamique capitaliste mondiale, fût-ce en situation de dépendance. Mais la meilleure réussite du régime destourien a bien été d'étouffer durablement l'émergence d'un mouvement social indépendant et d'empêcher le développement des courants contestataires. Ces succès incontestables ne mettent pour autant pas le pouvoir à l'abri des crises économiques, politiques et sociales. Le talon d'Achille du régime réside cependant dans ses propres succès, car en bridant ses capacités d'auto-transformation en même temps que la possibilité d'une alternative, il a montré qu'il n'était pas digne de vivre.

Le coup de main du 7 novembre

Le régime du 7 novembre se présente comme le produit d'un acte fondateur inaugurant une ère nouvelle de démocratie, de respect des droits de l'homme et de liberté économique¹¹. Or, il n'en est rien. Si le 7 novembre marque bien un tournant ou plutôt l'accélération d'un processus, il n'est pas l'expression d'un mouvement en profondeur de la société pour sa libération mais d'un coup de main audacieux permis par une double décomposition :

- celle des sphères dirigeantes de l'État¹²;
- celle du mouvement social (représenté essentiellement par la Centrale syndicale) et de l'opposition de gauche et démocratique.

Cette donnée est indispensable pour comprendre comment il est advenu et expliquer cet « état de grâce » dont il a momentanément bénéficié¹³. La défaite du mouvement social est décisive comme l'a été, pour la formation du régime destourien, la liquidation du yousséfisme et le fait que Bourguiba a dû s'appuyer sur l'organisation syndicale.

Le démantèlement de l'UGTT en 1985 a clos une période de conflits sociaux et de radicalisation politique commencés au milieu des années soixante-dix. Les moments les plus forts en ont été la grève générale du 26 janvier 1978, la reconquête de l'autonomie de la centrale syndicale, à partir notamment de la « politique d'ouverture » en 1980, le vote massif pour les listes de l'opposition en 1981 et les émeutes du pain fin décembre 1983-janvier 1984. Cette période a montré toutes les contradictions de la centrale syndicale : rigoureusement encadrée par une bureaucratie intégrée dans les rouages du régime et cependant dotée d'une autonomie potentielle qui s'actualise au rythme des mobilisations sociales et de la crise du pouvoir. Incapable de se dégager complètement de l'emprise du système politique, dont elle procède en partie, la bureaucratie ne peut ni se poser en alternative ni aller à

11. Cf. Interview : Zine El Abdine Ben Ali, *Middle East Policy*, Vol. VI, n° 2, October 1998.

12. Le livre de Mohamed MZALI, l'ancien Premier ministre tunisien : *Lettre ouverte à Habib Bourguiba*, Paris, Alain Moreau, 1987, 186 p., donne une idée assez précise du climat dans les sphères dirigeantes de l'État.

13. Il est intéressant de voir, toute chose égale par ailleurs, qu'en Algérie, l'ouverture politique dont l'acte de naissance a été la révolte d'octobre 1988, et par conséquent une mobilisation extérieure au pouvoir, a été beaucoup plus audacieuse qu'en Tunisie.

l'affrontement. Celui du 26 janvier lui a été imposé à la fois par les provocations du pouvoir et par les pressions de la base syndicale qui ont conduit son secrétaire général, Habib Achour, à démissionner de ses responsabilités au sein du PSD.

La répression qui a suivi la grève générale n'a pas mis un terme au processus. Aussi l'UGTT a pu reconquérir sa liberté d'action au début des années quatre-vingt mais les hésitations¹⁴ de sa direction et ses pratiques autoritaires à l'intérieur des structures de l'organisation, ont provoqué un grand désarroi et la démobilisation de nombreux syndicalistes, facilitant ainsi la répression de l'été 1985 et la division du mouvement syndical entre une UGTT officielle, largement discréditée, et la direction légitime plus représentative mais paralysée.

La défaite de l'UGTT et, dans son sillage, du mouvement encore fragile des oppositions démocratiques et de gauche, ont laissé le terrain libre aux progrès du courant islamiste. Disposant d'un soutien social croissant mais fragile, sans grandes capacités de mobilisation effectives en dehors de la jeunesse lycéenne et universitaire¹⁵, le Mouvement de la tendance islamique (MTI) avait, notamment par son activisme, un certain potentiel de déstabilisation. La manipulation de la question islamiste est devenue dès cette période un enjeu majeur dans la lutte des clans pour la succession de H. Bourguiba. A la veille du 7 novembre, une campagne de répression d'une rare violence avait abouti au démantèlement d'une partie de leur organisation et à l'arrestation de leurs principaux dirigeants dont Bourguiba, sénile, exigeait la tête.

Lorsque Ben Ali s'empare du Palais de Carthage, à la tête d'une brigade de la Garde nationale dirigée par Habib Amar qui devient le 7 novembre ministre de l'Intérieur, tout le monde était prêt à la réconciliation.

« L'état de grâce »

Le fait même de renverser Habib Bourguiba et de reconnaître que le peuple tunisien était « mûr pour une vie démocratique avancée » (déclaration du 7 novembre) suffit alors pour assurer l'appui d'une opposition à bout de souffle à ce général dont l'itinéraire en fait un spécialiste des questions de sécurité et de la répression. C'est d'ailleurs en invoquant la découverte d'un complot islamiste prévu pour le 8 novembre qu'il fait approuver son propre complot et confirme le soutien de l'opposition démocratique. Les premières mesures d'ouverture politique, malgré leur timidité évidente et une ambiguïté certaine notamment sur la question de l'islam¹⁶, font espérer à certains un processus « gorbatchévien » qui justifie leur ralliement au parti au pouvoir.

14. Ainsi, l'annulation de la grève générale de la fonction publique prévue initialement pour mai 1985, dans l'espoir d'éviter une réaction violente du pouvoir, s'est avérée un calcul illusoire.

15. Cela s'est vu notamment pendant l'été 1987, quand face à la répression, le MTI était incapable de provoquer des mobilisations significatives.

16. Le pouvoir du 7 novembre a décidé la « réhabilitation de l'islam » à travers une série de mesures (diffusion de l'appel à la prière à la radio et à la télévision, début et fin du jeûne fondés sur l'observation du croissant lunaire, réhabilitation de l'Université Ez-Zeitouna).

Celui-ci a mis d'ailleurs en pratique avec succès une forme de « transformisme » pour reprendre la formule de Gramsci, incorporant des opposants de longue date et de nombreux intellectuels¹⁷ au nouveau personnel politique.

Pendant les deux premières années de « l'ère nouvelle » une certaine vie politique se développe malgré le maintien d'un cadre légal restrictif : des partis légaux ou tolérés retrouvent une certaine marge de liberté, des journaux s'expriment sans trop de problèmes. Ce n'est assurément pas le printemps mais beaucoup espèrent qu'avec les prochaines élections parlementaires l'opposition affirmera sa place dans le champ institutionnel – s'il le faut en acceptant un accord pré électoral avec le parti du pouvoir – qui rendra le changement irréversible. Le mouvement islamiste, optimiste quant à son éventuelle légalisation, joue également le jeu. La lune de miel est consacrée par la signature en novembre 1988 d'un Pacte national qui réunit, sous l'hégémonie affichée du RCD et de son président, l'ensemble des forces démocratiques, des islamistes, et du mouvement syndical et associatif. Seuls les groupes d'extrême gauche restent à l'écart.

Cette alliance ne survit pas aux élections législatives et présidentielles d'avril 1989. Celles-ci sont essentielles pour comprendre la suite des événements. Elles ont montré, d'une part, que Ben Ali n'était nullement disposé à remettre en cause la mainmise destourienne sur l'appareil d'État et la représentation parlementaire, d'autre part, qu'il existait un fort électorat islamiste (environ 18%). Cependant, si ces élections mettent fin aux illusions concernant le processus démocratique et suscitent quelques contestations (boycott des élections municipales de juin 1990), c'est surtout la peur des islamistes qui va déterminer l'évolution de la situation. Le pouvoir va, en effet habilement exploiter la « menace » islamiste, notamment à partir de la grève générale du FIS en juin 1991 en Algérie. Une vague de répression sans précédent, facilitée par les divisions internes provoquées par la guerre du Golfe, détruit l'organisation islamiste. Grâce à cette « stratégie de la tension » le pouvoir construit un consensus autour de la nécessité de neutraliser Ennahda.

L'enjeu syndical

Par-delà le facteur immédiat de déstabilisation que constituait l'islamisme, l'enjeu principal reste l'UGTT. Impossible pour le nouveau pouvoir d'asseoir sa légitimité sans l'appui de l'organisation syndicale et de ses dirigeants les plus représentatifs. Par ailleurs, la neutralisation du mouvement ouvrier est également indispensable à l'accélération du processus de libéralisation économique projetée.

17. On peut citer le cas de Dali Jazi, actuellement encore ministre, Saadeddine Zmerli qui a été ministre de la santé ou Mohamed Charfi, qui occupa le poste de ministre de l'enseignement supérieur de 1989 à 1994. Les trois hommes ont été auparavant responsables au sein de la Ligue tunisienne des droits de l'homme (LTDH). Le dernier fut ministre à l'époque où la répression contre le mouvement étudiant en général, et le syndicat étudiant islamiste, l'UGTE, en particulier, a connu ses moments les plus forts. Cf. le rapport d'Amnesty international : *Tunisie. Détenzione prolongée au secret et torture*, mars 1992.

Fatiguée, réprimée, sans perspective, la direction légitime¹⁸ de l'UGTT accueille avec soulagement le 7 novembre. Le rapport de forces avec celui-ci s'exprime clairement dans le compromis réalisé : un Congrès de réconciliation, qui reprend les thèmes du syndicalisme de proposition, scelle l'accord entre syndicalistes sous l'égide du nouveau Président de la République. L'UGTT ainsi réunifiée apporte son appui au 7 novembre. Si certains syndicalistes saisissent là l'occasion de rallier purement et simplement le régime d'autres y voient un cessez-le-feu passager destiné à reconstituer les forces du mouvement syndical pour repartir de l'avant et reconquérir progressivement l'indépendance de la centrale syndicale comme cela avait été le cas au début des années quatre-vingt. Mais les conditions ont changé et, même si les dés n'étaient pas encore définitivement jetés, le compromis a, de fait, servi de tremplin à la consolidation du régime de Ben Ali et à la domestication accélérée du mouvement syndical.

Le pouvoir se soumet définitivement l'UGTT dont une grande partie des cadres les plus combattifs issus de la génération des luttes des années soixante-dix et quatre-vingt, est absorbée par la bureaucratie syndicale. Le congrès de Sousse, qui s'est déroulé en 1989 a constitué une première étape dans le verrouillage de la Centrale syndicale renforcé au cours du congrès de 1993. Le Secrétaire Général, Ismail Sahabani, purge progressivement la direction¹⁹ puis toutes les instances syndicalistes qui ne lui sont pas dociles et modifie à sa guise les statuts de l'organisation de manière à éviter toute activité syndicale qui n'aurait pas son accord. Le 19^e Congrès, qui s'est déroulé les 6-7-8 avril 1999, consacre sa mainmise absolue sur l'organisation. Le Congrès, ouvert par Ben Ali lui-même, est l'occasion d'une énorme mise en scène. Les délégués ainsi que les invités ayant été au préalable soigneusement sélectionnés, Ismail Sahabani qui préside le Congrès ainsi que les commissions chargées de contrôler les candidatures et le dépouillement des votes, se fait plébisciter dans la bonne tradition destourienne à main levée. À l'unanimité, une résolution soutenant la candidature de Ben Ali aux prochaines élections présidentielles prévues en octobre 1999 est adoptée²⁰.

Le rôle de l'organisation ouvrière ne recouvre plus aujourd'hui que très partiellement celui qui était le sien à l'époque de Habib Bourguiba. Désormais, on cherche à en faire essentiellement un instrument de clientélisation des syndicalistes et de légitimation de la politique économique et sociale du gouvernement.

18. C'est ainsi qu'on appelait en Tunisie la direction de l'UGTT qui a refusé le démantèlement de la centrale syndicale.

19. Abdemajid Sahraoui, membre du Bureau exécutif, a été écarté en 1996 pour avoir formulé des critiques à l'encontre du Secrétaire général de l'UGTT. Sa protestation publique lui a valu d'être harcelé par la police.

20. Le Secrétaire général de l'UGTT n'a pas cependant réussi à empêcher toute contestation. Lors du 19 congrès, plus de 300 responsables syndicalistes ont signé une pétition dénonçant les pratiques autoritaires et non-statutaires du Secrétaire général. Les 12 initiateurs de la pétition ont été arrêtés par la police début mai 1999 et relâchés par la suite. Pour la première fois depuis longtemps une dynamique de mobilisation dans les rangs de l'UGTT voit le jour avec notamment, encore en discussion, la perspective de la fondation d'une nouvelle confédération. Thème naguère tabou y compris chez les syndicalistes contestataires.

Le « miracle » tunisien

Le 7 novembre 1987, donne un coup de fouet au Programme d'ajustement structurel (PAS). La stabilité politique qu'il réussit à instaurer facilite l'assainissement relatif de la situation.

Adopté par la Tunisie en 1986, le PAS préconise une double action : une stabilisation des agrégats économiques et une restructuration des conditions de production. Pour le premier volet il stipule une maîtrise de l'expansion de la masse salariale et une réduction du déficit budgétaire. Quant au second volet sa finalité est de « favoriser les forces du marché » à travers une remise en cause du rôle de l'État en libéralisant les échanges, les investissements nationaux et étrangers, les prix ainsi que la promulgation d'une réforme bancaire.

L'application de ce programme a permis de :

a) réduire les dépenses budgétaires qui passent de 37,3 % du PIB en 1986 à 29,9 % en 1993²¹ en partie à cause de la baisse des subventions et transferts qui sont passés de 7,5 % du PIB en 1986 à 5,7 % en 1993. Une mesure d'augmentation du prix du pain et de plusieurs autres produits de première nécessité est entrée en vigueur le 12 août 1989²² dans le cadre de la rationalisation des dépenses de la Caisse générale de compensation. Les transferts publics pour la compensation des déficits des entreprises publiques ont également diminué²³ ;

b) libéraliser les prix, ce qui pousse la Banque mondiale à déclarer que « des progrès considérables ont été réalisés dans la réduction des contrôles des prix à la production et des marges réglementées de distribution dans les secteurs agricole et manufacturier. C'est ainsi que, à la fin de 1994, seulement 13 % des prix agricoles et industriels étaient encore réglementés au niveau de la production et 30 % au niveau de la distribution»²⁴.

c) libéraliser les échanges à travers l'adoption de la convertibilité courante du dinar tunisien en janvier 1993 (soit un mois avant le Maroc) autorisant des transferts au titre de paiements à destination de l'étranger²⁵. En mars 1994, la Banque centrale tunisienne autorise la création d'un marché monétaire en dinars et d'un marché en devises ;

d) encourager timidement la privatisation. Sur 250 entreprises publiques à privatiser, entre 1989 et 1996, 77 l'ont été effectivement²⁶. Jusqu'à 1993 la privatisation a touché une soixantaine d'entreprises publiques et à participation publique, dont une vingtaine d'hôtels²⁷. Ainsi comme l'affirme

21. Banque Mondiale, « Tunisie : Intégration mondial et développement durable. Choix stratégique pour le 21^e siècle ». *Étude économique de la Banque mondiale*, 1996, p. 10.

22. « Les prix de l'huile, du sucre, des céréales et des dérivés du lait seront majorés, ceux des produits de luxe et des boissons alcoolisées le seront de 10 à 5 %. Le gros pain passe de 600 à 500 g. Son prix ne change pas, le prix de la baguette est augmenté de 10 millimes ». Voir CDTM, *La Tunisie au jour le jour chronique des événements courants, septembre 1988-septembre 1989*. (Chronologie), volume 1, 1989, p. 47.

23. Banque Mondiale, *op. cit.*, p. 10.

24. Banque Mondiale, *op. cit.*, p XVIII.

25. *Le Figaro*, 29 décembre 1992.

26. Voir Moncef Mahroug, « La privatisation en marche », *Jeune Afrique*, 1-17 janvier 1997.

27. CHOUIKHA Larbi et LABIDI Kamel, « La Tunisie, sans filet, dans le grand jeu de la libéralisation économique » *Le Monde diplomatique*, juillet 1993.

le rapport de la Banque mondiale : « Les privatisations ont concerné principalement le secteur du tourisme (environ 50 % du total), suivi du secteur mécanique et chimique (21 %) et des agro-industries (10 %). »²⁸,

e) faire adopter par la chambre des députés le 21 décembre 1993 un nouveau code d'incitation aux investissements. Ratifié en 1994, le nouveau code renforce la libéralisation des investissements nationaux et étrangers déjà inaugurée en 1987²⁹;

f) maîtriser la masse salariale, à travers la baisse en terme réel du salaire minimum dans les villes et à la campagne, respectivement de 14 % et 10 % entre 1986 et 1991³⁰.

Ces réalisations ont été soutenues et appréciées par le FMI et surtout la Banque Mondiale. Dans la préface de son rapport de 1996 sur la Tunisie, la BM affirme que « les progrès enregistrés ces dernières années par la Tunisie en ont fait une des économies les plus performantes de la région Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENA). Le programme de stabilisation macro-économique, d'ajustement structurel et d'ouverture graduelle de son économie sur le monde extérieur, poursuivi durant toute une décennie, a été couronné de succès »³¹.

Déjà en 1992 la même BM soulignait les « importants succès » de la Tunisie dans la mise en œuvre de son PAS³². La signature de la Tunisie de l'Accord général sur le commerce et les tarifs douaniers (GATT) ratifié à Marrakech le 15 avril 1994 et de l'Accord de libre échange avec l'Union européenne le 17 juillet 1995 confirme son inscription dans la voie préconisée par les institutions internationales.

Si l'on examine de près le « miracle économique » tunisien, on remarque que l'application du PAS a effectivement permis à ce pays de rétablir un certain type d'équilibre macro-économique. De 1987 à 1995, la Tunisie a réussi à stabiliser son taux de croissance moyen du PIB qui a atteint 5 % depuis 1987 (le record a été enregistré en 1992 avec 8,6 %). Même si ce taux de croissance a été dans un premier temps la conséquence directe de la dévaluation monétaire (évaluée à 27 % selon la BCT), depuis 1988 et surtout 1994 ce sont effectivement les exportations qui soutiennent la croissance du PIB.

La croissance économique a été favorisée par le concours des institutions internationales et de la France. C'est la raison pour laquelle la Tunisie est le pays le plus aidé du Maghreb, par tête d'habitant (prêts Bird et AID confondus). En effet au 30-06-1995, l'aide par Tunisiens est de 305 dollars contre 116 pour la même période pour un Algérien³³. Rien qu'entre 1986 et 1988, le FMI lui a accordé trois « facilités » d'un montant global de 536,9 millions de dollars³⁴.

28. Banque mondiale, *op. cit.*, p. 17.

29. Voir à ce propos CFCE, *Tunisie*, Les Éditions du CFCE, décembre 1994, 144 p.

30. GARGOURI Mondher, *op. cit.*, p. 28.

31. Banque mondiale, *op. cit.*, p. VII.

32. Banque mondiale, *Rapport annuel 1992*, Washington DC, 1992.

33. *Jeune Afrique*, n° 1840 du 10 au 16 avril 1996.

34. *Le Monde*, 6-7 novembre 1988.

Or, le soutien à la Tunisie est d'abord un soutien à un pôle de stabilité potentiel au Maghreb qui de surcroît constitue un élève modèle de point de vue libéral. Le « modèle tunisien » est avant tout une croissance économique positive conjuguée avec une neutralisation musclée, mais sans grand heurt, de l'islamisme dans le champ politique. C'est presque la preuve de la « solvabilité » de l'islamisme dans la croissance. D'ailleurs le régime et le patronat tunisien sont conscients de l'enjeu. Hédi Jilani, président de l'Union tunisienne de l'industrie du commerce et de l'artisanat (UTICA, organisation patronale) n'a-t-il pas déclaré que « la Tunisie avait la démocratie de son PIB par habitant, soit 2 000 dollars³⁵.

Mais la situation économique tunisienne ne peut être appréhendée sous l'unique angle de la croissance. Les rapports de la BM, eux-mêmes révèlent les faiblesses intrinsèques au modèle néo-libéral, même s'ils évitent de trop les souligner. En témoigne d'ailleurs le soutien apporté par la BM à des projets sociaux (logement et éducation) qui ne faisaient pas auparavant partie de ses prérogatives.

En 1991, soit six ans après l'application du PAS, le volume des importations enregistre son niveau le plus bas sur la période. Dans une étude intitulé : « Dynamique de l'emploi et dynamique de la croissance en Tunisie », l'économiste tunisien Abdeljal Bédoui montre comment la Tunisie a connu un essoufflement de sa croissance dans la période 1992-1996. Ce fléchissement a touché surtout les industries manufacturières et les services productifs. Le taux de croissance des premiers est passé de 7,3 % en 1987-1991 à 4,9 % en 1992-1996, pour les seconds il est passé de 4,2 % à 3,2 % pour la même période. Bédoui ajoute : « la régression de la part des investissements manufacturiers est inquiétante dans la mesure où elle s'inscrit dans une tendance longue. En effet, cette part est passée de 17,9 % en 1982-1986 à 13,5 % en 1987-1991 et 13,1 % en 1992-1996 »³⁶. Cette évolution est le résultat d'une nouvelle allocation des investissements qui s'opère en faveur du secteur des services favorisant par là même l'accroissement de la consommation de produits finis importés.

Ces quelques indices montre la vulnérabilité de la structure économique tunisienne. Cette dernière demeure tributaire des apports étrangers sous forme de capitaux ou prêts. De surcroît, la mise en concurrence généralisée du tissu industriel tunisien avec les produits étrangers à travers le démantèlement du dispositif de protection douanière, prévu sur une période de 12 ans par le nouvel accord de libre échange, signifiera à moyen terme un manque à gagner de 4 milliards de dollars³⁷. À long terme cette ouverture tout azimut se traduira par une déconnexion accrue entre les secteurs mobilisables et attractifs et les secteurs marginalisés. D'ores et déjà, se dessine une dualité entre une sphère économique extravertie bénéficiant d'une allocation privilégiée des ressources et une sphère introvertie marginalisée par le poids de la concurrence.

35. *Maghreb confidentiel*, 23-10-1997, n° 344.

36. BÉDOU Abdeljalil, « Dynamique de l'emploi et dynamique de la croissance en Tunisie ». Conférence nationale sur l'emploi, juin 1998, p. 78.

37. CAMAU Michel, *Monde arabe Maghreb-Machrek*, op. cit.

Le PAS renforce cette tendance lourde mais n'engendre pas en revanche ni l'autonomisation des acteurs économiques, ni la diversification des acteurs³⁸. Les chiffres des premières années du PAS, ne doivent pas faire illusion et il est bien trop optimiste de parler du succès de la reconversion d'une économie de rente en une économie productive, comme le fait Michel Camau³⁹. La tendance des deux dernières années confirme que les espoirs mis dans une industrialisation basée sur l'exportation de produits manufacturés (finalement essentiellement le secteur du textile et du cuir) ou de services (tourisme) pourraient ne pas être réalisés. Ni le profil des entrepreneurs tunisiens, ni le comportement des investisseurs étrangers⁴⁰, ni la conjoncture mondiale, ni les effets du GATT et de la zone de libre échange tuniso-européenne (entrée en vigueur depuis janvier 1996), ne garantissent des perspectives positives⁴¹.

Aussi, on assiste à des phénomènes qui ne sont pas sans rappeler ce qu'on a pu appeler la « criminalisation de l'État »⁴² en Afrique. Si l'on ne peut encore parler de criminalisation, en référence aux « six indices »⁴³ proposés par J.-F. Bayart, on a, semble-t-il, déjà dépassé le niveau de la simple corruption, c'est-à-dire, selon la définition qu'il en donne, le « chevauchement des positions de pouvoir et des positions d'accumulation »⁴⁴. Ce type de pratiques – indissociable, dans certaines limites, de l'État moderne réellement existant – n'était pas absent du temps de H. Bourguiba, mais il a pris de nouvelles proportions à la faveur de la libéralisation et de la déréglementation en bénéficiant des conditions concrètes dans lesquels s'est faite le transfert et la stabilisation du pouvoir depuis novembre 1987.

La Tunisie n'est assurément pas comparable aux pays d'Afrique subsaharienne caractérisés par des États congénitalement faibles. La structure socio-économique de la Tunisie peut être également un frein à des dérapages aussi graves. Cependant, certaines de ces pratiques sont déjà une réalité et, à terme, elles ne peuvent que saper des équilibres précaires.

38. Cf. Martinez Luis et Hibou Béatrice. *Le partenariat euro-maghrébin : un mariage blanc ?* Les études du CERI, n° 47, novembre 1998.

39. CAMAU Michel. « D'une République à l'autre, refondation politique et aléas de la transition libérale », *Monde arabe, Maghreb-Machreq*, n° 157, juillet-septembre 1997, p. 8.

40. Les investissements étrangers en Tunisie sont passés de 565,4 millions de dinars tunisiens à 511,3 en 1997, après avoir atteint les 689,3 en 1993. Pour appréciation plus détaillée de cette évolution voire le site de la Banque centrale de Tunisie : <http://www.bct.gov.tn/indicateurs/paiements.html>.

41. Cf. MARTINEZ Luis et HIBOU Béatrice. *Le partenariat euro-maghrébin : un mariage blanc ?* Les études du CERI, n° 47, novembre 1998, 37 p.

42. BAYART (J.-F.), ELLIS (S.). HIBOU (B.). *La criminalisation de l'État en Afrique*, Bruxelles, mars 1997, 167 p.

43. *Idem*, p. 47.

44. Ou encore les « pratiques d'accumulation à cheval sur les institutions politiques et en marge de la légalité » (*idem*, p. 26). Les auteurs de cet ouvrage nous décrivent les pratiques suivantes : sous ou surfacturation des importations et des exportations, pratique des passe-droit dans le commerce international, fuite des capitaux, évasion fiscale, exploitations des entreprises publiques, des procédures de privatisation et des établissements financiers, créances douteuses, prélevement de commissions, détournements de fonds, ponction des ressources publiques, captation de marchés, appropriation de terre et de biens immobiliers, contrebande, blanchiment, escroqueries, etc.

Il est difficile, aujourd’hui d’en évaluer l’ampleur dans la mesure où non seulement ces activités sont par définition souterraines et invisibles, mais également dans la mesure où l’opacité des institutions empêche opportunément leur révélation. Cependant, des rumeurs⁴⁵, s’en font de plus en plus l’écho y compris dans les milieux des entrepreneurs et des hommes d’affaires qui ne cachent plus leur inquiétude, alors que les premières années du régime du 7 novembre les avait plongés dans l’enthousiasme. Un certain malaise est d’ores et déjà perceptible également chez de nombreux industriels qui craignent les répercussions des accords de libre-échange⁴⁶.

Le vrai « miracle » est ailleurs

Le rôle de Ben Ali a été de parachever l’élimination de l’hypothèque sociale qui donnait sa spécificité au régime de Bourguiba. Le processus de libéralisation, entamé depuis le début des années soixante-dix, ne pouvait, en effet, être mené à son terme qu’en levant cette hypothèque. Et aucune autre politique économique n’était plus possible dans le cadre de ce régime. L’impasse semblait totale et le premier ministre de l’époque, Mohamed Mzali, est demeuré impuissant face à la crise économique et financière qui en a résulté. La crise au sommet de l’État et l’activisme du mouvement islamiste, ont suscité les plus grandes inquiétudes en Tunisie et ailleurs. Le coup d’État de Ben Ali a débloqué la situation et créé les conditions politiques de l’application du Plan ajustement structurel.

Il est aisément de comprendre pourquoi le principal enjeu économique du 7 novembre consiste à faire baisser le coût de la force de travail, déterminant pour la compétitivité des exportations tunisiennes. Cette baisse est obtenue, explique Bédoui⁴⁷, par « la dérégulation et (la) désinstitutionnalisation du rapport salarial ».

De 1961 à 1986, l’État est intervenu au niveau des différentes composantes du « panier » nécessaire à la reproduction de la force de travail. Au niveau, d’abord, de sa composante marchande (constituée des biens et services marchands) en garantissant la permanence de l’emploi. L’immense majorité des travailleurs bénéficiait auparavant de contrats à durée indéterminée. L’État fixait également les revenus salariaux (directs et indirects) et assurait la préservation ou l’amélioration du pouvoir d’achat par le biais des mécanismes de négociation impliquant la centrale syndicale ainsi que des subventions à de nombreux biens et services. L’intervention étatique concernait également certains services non marchands qui étaient presque complètement gratuits jusqu’en 1987 : santé, formation, éducation, cultures, loisirs⁴⁸.

45. Signalons à ce propos les deux documents anonymes qui ont été largement diffusés en Tunisie et en France l’année dernière sur « Les sept familles qui pillent la Tunisie ». Indépendamment de la véracité de leur contenu, ces documents font état des rumeurs qui circulent de plus en plus dans le pays.

46. Il s'est exprimé par exemple lors d'un colloque organisé fin avril dernier par l'hebdomadaire Réalités à Tunis sur les « PME maghrébins et la mondialisation ».

47. BÉDOUI Abdeljalil, « Dynamique de l’emploi et dynamique de la croissance en Tunisie ». Conférence nationale sur l’emploi, juin 1998.

48. Il faut signaler aussi la composante constituée des biens et services produits à domicile par le travail familial. (Bédoui, p. 45-47).

Depuis le 7 novembre, la tendance dominante est à la détermination croissante du coût de la force de travail par le marché. L'indexation des salaires sur les prix et la production est remise en cause quoique l'État reste prudent. Une série d'ajustements assure une certaine progression des salaires par rapport aux prix⁴⁹ mais de sorte que celle-ci demeure en deçà de la progression de la production. « Cet arbitrage a permis ainsi de maintenir la tendance forte qui caractérise toute la période 1961-1996 et qui est celle relative à la baisse de la part des salaires dans le PIB », précise Bédoui⁵⁰.

C'est le cas notamment dans les industries manufacturières : la part des salaires dans la valeur ajoutée y est passée de 47 % en 1987 à 43,3 % en 1995. Le gain est très net dans le secteur du textile et de la chaussure puisque qu'il passe pour les mêmes années de 55 % à 42,2 %. La prudence est également de mise en ce qui concerne l'emploi comme en témoigne, par exemple, la lenteur avec laquelle a été révisé le code du travail. Mais contrats à durée déterminée, flexibilité, précarité, chômage progressent⁵¹, exerçant une pression à la baisse sur les salaires⁵².

Le désengagement de l'État est particulièrement net au niveau des subventions aux biens et services. Le mot d'ordre est la vérité des prix et s'il n'est pas question⁵³ de supprimer brutalement toute compensation, celle-ci diminue de plus de 2/3 dans la consommation des ménages entre 1980 et 1996. Par ailleurs, la privatisation partielle de certains services sociaux comme la santé et l'éducation concourt à l'augmentation de la composante marchande du panier⁵⁴.

49. Il faut garder en tête le caractère relatif des chiffres fournis qui ne sont que des moyennes et masquent la réalité des différentes branches et catégories sociales. Quant au concept du « panier » ses limites sont connues.

50. Bédoui, *op. cit.*, p. 51.

51. On a souvent invoqué à l'actif du 7 novembre une amélioration du taux de couverture de la demande d'emploi. Bédoui en souligne justement les faiblesses : « cette amélioration s'est réalisée sur la base d'une transformation de la structure de l'offre d'emploi aux dépens des emplois productifs d'une part, et sur la base d'une plus grande fragilité du contenu de l'emploi d'autre part » *op. cit.*, p. 14.

Une partie croissante de cet emploi se trouve dans le secteur informel (27 % de la population active). Plus de 50 % de l'emploi occupé dans le secteur manufacturier, l'est dans le textile et l'industrie de la chaussure, secondairement dans le secteur des industries, mécaniques, électriques, et électroniques.

C'est une main d'œuvre pour l'essentiel non qualifiée (comme c'est le cas pour l'ensemble des industries manufacturières).

Par ailleurs, alors que depuis le début des années soixante-dix, dans l'ensemble des plans de développement, la priorité est accordée à l'emploi et à l'investissement dans les zones, défavorisées, ce n'est plus le cas, les loi du 2 août 1987 portant sur le code des investissements industriels et du 27 décembre 1993 suppriment les avantages fiscaux et financiers à l'emploi au profit essentiellement de l'exportation.

52. Les conclusions de FERGUENE, Améziane et BEN HAMIDA, Ezzeddine dans leur étude sur « Les implantations d'entreprises off-shore en Tunisie : quelles retombées sur l'économie ? », *Monde arabe Maghreb-Machreq*, n° 160, avril-juin 1998, confirme également ce propos.

53. Le pouvoir a bien sûr en mémoire « la révolte du pain ». Ces émeutes avaient été provoquées par une diminution brutale des subventions étatiques au prix du pain. Depuis on a diminué le poids du pain et augmenté progressivement son prix.

54. Le secteur privé a réalisé 29 % des investissements effectués dans le domaine de la santé en 1992. En outre, de plus en plus de services, de la santé publique sont désormais payant : « la part de l'État dans les dépenses totales (effectuées par les ménages et l'État) ne cesse de baisser passant de 40 % en 1985 à 32 % en 1990 » alors que « la part des ménages ne fait qu'augmenter ». Bédoui, *op. cit.*, p. 56.

On le voit, le nouveau pouvoir cherche à éviter les ruptures trop brutales ; il se sait encore relativement prisonnier de la structure politico-sociale antérieure, mais la dynamique même de l'ajustement contribue, au moins au début, à surmonter les obstacles. Ainsi, la précarisation du travail, la déstructuration d'une partie du secteur public, la croissance du secteur informel, affaiblissent structurellement le mouvement ouvrier et battent en brèche ses capacités de résistance.

La libéralisation déstructure et « informalise » progressivement la société et certaines fonctions de l'État. Elle affaiblit les solidarités sociales et renforce l'idéologie du chacun-pour-soi. Tandis que les mécanismes de redistribution sont remis en cause, les inégalités sociales tendent à se développer. Certaines fractions des classes moyennes, qui constituaient un des principaux piliers du régime destourien subissent les répercussions de cette politique. La libéralisation fragilise le tissu industriel, affaiblit ses secteurs tournés vers le marché local au bénéfice du capital étranger et des secteurs les plus dépendants du marché international⁵⁵. De surcroît, elle profite au capital engagé dans l'import-export, aux spéculateurs et affairistes de toutes sortes – de plus en plus tentés par l'instrumentalisation de positions de pouvoir et le recours à des pratiques en marge de la légalité. C'est à leur profit que s'est déplacé l'axe socio-politique du pouvoir.

Désinstitutionnalisation et répression

« Dans de telles configurations, écrit Béatrice Hibou⁵⁶ des personnages relativement effacés, parfois dépourvus de toute fonction officielle, peuvent exercer une influence politique et détenir des positions économiques sans commune mesure avec leur visibilité institutionnelle ». Ce processus, déjà entamé du temps de Bourguiba, s'accélère brusquement : les institutions sont court-circuitées par des mécanismes informels ; les lieux de pouvoir s'opacifient.

Au lendemain du 7 novembre, quelques voix avaient exprimé la crainte d'une militarisation du pouvoir politique que pouvait suggérer la visibilité importante de certains militaires ou anciens militaires notamment au sein du nouveau gouvernement. Mais s'il est difficile d'exclure qu'il y ait pu avoir des tentations dans ce sens, il est clair aujourd'hui que Ben Ali s'est vite souvenu des leçons de son prédécesseur à la tête de l'État⁵⁷. L'armée est donc restée dans ses casernes et Habib Amar, co-organisateur du 7 novembre 1987, a été rapidement remercié.

55. *L'Economiste Maghrébin* dans son numéro 226 du 20-1-1999 au 3-2-1999 confirme bien ce fait à travers les deux listes qu'il présente. La première est relative aux 200 premières entreprises tunisiennes en terme de chiffre d'affaires et la deuxième concerne les 100 premières entreprises tunisiennes en terme de chiffre d'affaires exporté.

56. *La criminalisation de l'Etat*, op. cit., p. 43.

57. Bourguiba s'est toujours méfié des militaires même s'il a eu parfois recours à leurs services (répression de la grève générale du 26 janvier 1978, émeutes de janvier 1984, l'attaque de la ville de Gafsa par un groupe nationaliste soutenu par l'Algérie et la Libye en janvier 1980). Ainsi, il n'a pas hésité à limoger un de ses plus fidèles ministres, Abdallah Farhat, lequel, croyant tirer ainsi les leçons du 26 janvier, avait quasiment confié à l'armée l'organisation du Congrès du PSD en 1979.

Le Parti n'est pas non plus le lieu où se prennent les décisions et a perdu toute fonction de représentation. Il est toujours un organe d'articulation sociale mais seulement où il tisse les réseaux clientélistes autour des hommes du pouvoir. Le RCD, à travers ses multiples « cellules » présentes dans tous les quartiers, les institutions, les entreprises, est un instrument de quadrillage de la population et non plus de mobilisation. Appareil bureaucratique étatique et para-étatique, il reste à ce titre un des relais privilégiés du pouvoir.

Les institutions de l'État sont de même largement dépossédées de leurs prérogatives. Les municipalités sont, en réalité, élues et révocables par en haut⁵⁸ : le Parlement n'a aucune autorité, l'administration est déresponsabilisée, le gouvernement est « technicisé »⁵⁹. Michel Camau souligne à juste titre que le « rôle du gouvernement est relativisé par le renforcement des services de la Présidence et les va-et-vient entre les fonctions de conseiller à la Présidence et celle de ministre »⁶⁰. Les véritables responsables ne sont que rarement les responsables apparents. La Présidence de la République apparaît en vérité comme la seule instance politique effective du pays. La totalité du pouvoir est concentrée entre les mains du Président qui s'appuie non pas sur un édifice institutionnel légal, fut-il peu représentatif et autoritaire, mais sur un réseau informel difficilement identifiable, constitué par cooptation, où s'entrecroisent milieux d'affaires, hauts responsables de l'appareil d'État, relations personnelles, familiales et régionales.

Masques et leurre

Confronté à la difficulté de générer des nouvelles formes de représentation et d'identification, le régime de Ben Ali se constitue comme système panoptique perfectionné. Non seulement chacun est vu de partout mais on est soi-même aveugle. Les mécanismes du pouvoir visent à nous brouiller la vue. Ainsi, l'organisation publique de la vie politique fait largement fonction de masque et/ou de leurre. Il s'agit à la fois de cacher les lieux et les pratiques réels du pouvoir et de donner l'illusion de la citoyenneté, de l'existence d'une vie politique démocratique – notamment au regard de l'opinion publique internationale. Alors que H. Bourguiba aspirait à mobiliser la population autour de sa personne en tant que zaïm, on cherche surtout aujourd'hui à la déresponsabiliser et la dépolitiser. Masque et leurre s'y substituent s'expriment par exemple dans les activités du RCD qui sont présentées comme des événements historiquement lourds : Congrès, débats, élections, participations à des instances politiques internationales, etc. Une mise en scène spectaculaire est mobilisée pour donner l'illusion que les activités du parti

58. Comme en témoigne, depuis l'été dernier notamment, les dissolutions successives des municipalités de La Marsa, Carthage et la Goulette (banlieue nord de Tunis).

59. « Depuis novembre 1987, la Tunisie a connu une grande rotation dans la dévolution des responsabilités gouvernementales. On observera tout d'abord que la direction de l'État et du parti est, pour l'essentiel, le fait de têtes nouvelles par rapport à la période antérieure. Seuls le Premier ministre et le Secrétaire général du parti actuellement en exercice ont occupé des fonctions ministérielles sous Bourguiba. Quant aux personnalités qui ont joué aux côtés de Ben Ali le rôle déterminant dans le 7 novembre, aucune n'a conservé sa position. Par ailleurs en dix ans, d'un remaniement ministériel à l'autre on a pu dénombrer un personnel gouvernemental de plus de 100 personnes », CAMAU, *op. cit.*, p. 9.

60. *Idem*.

constituent des enjeux réels, que le parti ne tourne pas seul dans le vide, sans adversaires politiques, qu'il reste une force d'impulsion de l'histoire.

C'est à la même mise en scène que se prêtent les autres partis légaux, relayés par la presse. Il suffit d'observer, dans des journaux comme *Réalité* ou *L'Observateur*, le ballet de leurs dissensions, rapprochements, intrigues, scissions, déclarations qui miment la vie des vrais partis politiques ailleurs dans le monde. Mais même ce rôle de leurre inquiète le pouvoir qui ne leur donne pas les moyens de le jouer véritablement, de crainte que l'illusion ne se transforme en réalité et que ces partis trompe-l'œil ne deviennent des canaux d'expression d'opinions différentes.

Outre leurs fonctions évidentes d'encadrement, c'est le même rôle que jouent la quasi-totalité des 7 000 associations⁶¹ et les « organisations nationales » (Union tunisienne de l'industrie du commerce et de l'artisanat, l'Union nationale des femmes tunisiennes...), ainsi que la multitude de publications qu'on présente comme exprimant la liberté et la vitalité de la société civile. On peut en dire autant des élections municipales, législatives et présidentielles. Les prochaines élections en octobre 1999, devraient s'inscrire dans le même schéma amélioré, si l'on peut dire, par la dernière réforme du code électoral dont le but reconnu est la présence de deux candidatures autres que celle de Ben Ali⁶².

Un système policier

Un fort contrôle bureaucratique et policier apparaît comme le complément nécessaire de ce système. La machine policière y occupe désormais une place centrale. Avec la répression du mouvement islamiste, elle se segmente, se ramifie, en de multiples services qui se complètent, se recoupent, se concurrencent et se surveillent les uns les autres.

La logique policière se substitue de plus en plus à la logique politique. Elle impose progressivement ses mécanismes à l'ensemble des institutions et déteint sur les comportements. L'idéologie policière⁶³ devient une composante essentielle de l'idéologie dominante dans l'État dont le comportement semble souvent irrationnel lorsqu'on se place d'un point de vue politique⁶⁴.

La répression massive et dans des formes très dures qu'a subi le mouvement islamiste n'avait pas seulement pour fonction de démanteler leur organisation et d'empêcher la reconstitution de leur réseau, mais également

61. Seules quelques associations ont conservé une marge, parfois très réduite, d'autonomie, comme l'Association des jeunes avocats, l'Association tunisienne des femmes démocrates, la Ligue tunisienne des droits de l'homme, l'Union générale des étudiants de Tunisie.

62. Le Conseil national pour les libertés en Tunisie (CNLT) a diffusé en avril une analyse critique des pratiques électorales du régime destourien et en particulier des dernières réformes où il précise que « la révision, partielle et transitoire de l'article 40 de la Constitution se propose, par exception à la règle du parrainage, d'ouvrir la candidature aux élections présidentielles, aux présidents et secrétaires généraux des partis à la triple condition qu'ils en occupent le poste au moment de la présentation des candidatures, qu'ils l'occupent depuis au moins cinq ans sans discontinuité et que leur parti soit déjà représenté à la Chambre par un député au moins ».

63. C'est le « modèle culturel Rambo », selon la formule de Jean-François Bayart, in *Criminisation...*, *op. cit.*, p. 46.

64. Cf. La lettre hebdomadaire de la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme, numéro spécial Tunisie, n° 756-758, juillet-août 1998.

d'exercer un effet dissuasif sur l'ensemble de l'opposition. En revanche, même si la répression a été très large et a débordé le cadre stricte des militants islamistes, il ne s'est pas agi d'une répression de masse, aveugle, destinée à terroriser la population en général.

À l'encontre de l'ensemble de la population s'exerce surtout le contrôle policier et la violence préventive (encadrement, surveillance et quadrillage policier et semi-policier, autoritarisme administratif...). L'interdiction des activités politiques, associatives, culturelles, sportives indépendantes, garantit le monopole politique de l'État et a pour fonction d'empêcher toute expression autonome de la société. Il ne s'agit pas simplement de réduire la sphère d'influence d'une éventuelle opposition politique mais d'interdire tout cadre de socialisation non contrôlé par l'État. Le régime politique actuel ne tolère, en effet que des individus isolés ou des liens sociaux qui se constituent à travers ses institutions, ses réseaux clientélistes et la police. C'est pourquoi, la répression dans ses différentes formes n'a pas pour fonction d'unifier la société d'en faire un bloc unanime autour d'une idéologie ou d'une politique. Le but de la répression est, au contraire, de diviser la société, d'atomiser les individus, d'instaurer entre eux des rapports de compétition, d'interdire d'autres connexions sociales que celles de l'administration et du clientélisme. Les fonds de solidarité, destinés en principe à amortir le choc de la suppression des mécanismes de redistribution, fonctionnent en réalité comme instruments de clientélisme et de propagande.

« L'équation implicite régime autoritaire 3D État fort ne va pas de soi » écrit fort justement S. Benedict⁶⁵, c'est peut être ce que ne va pas tarder à découvrir le régime tunisien. L'État tunisien, aujourd'hui, est affaibli dans l'exercice de ses fonctions de régulation et d'intégration. Le chômage et la fragilisation du tissu social semblent de moins en moins maîtrisés. Le processus de reproduction de la légitimité est en crise. La stabilité du régime relève davantage de la passivité des élites et de la population ainsi que de la désagrégation des solidarités que de sa légitimité propre.

En outre, durant les onze ans de règne de Ben Ali, son pouvoir n'a jamais été confronté à des situations de réelle conflictualité. Pire, encore il a même su tirer profit du drame algérien pour transformer la brutale répression du parti Ennahda en une « exemplaire victoire sur l'islamisme » dans la région⁶⁶. Or près d'un an, commencent à se dessiner les premiers balbutiements d'un refus du consentement,⁶⁷ dont l'indicateur le plus significatif sont les manifestations de l'hiver dernier des lycéens et des chômeurs dans certaines villes tunisiennes et spécialement à Gafsa⁶⁸. Toutefois, la reconstruction d'un véritable espace public sera un processus de longue haleine dans un pays où la population a été constamment tenu à l'écart de la décision politique.

65. *Op. cit.*, p. 30.

66. DANIEL Jean. « Douce Tunisie », *Le Nouvel Observateur*.

67. Des anecdotes de plus en plus virulentes qui témoignent de la lassitude des Tunisiens face à l'élite gouvernante.

68. Dans l'histoire récente de la Tunisie Gafsa est le symbole de la résistance au bourguisme et elle est également l'indicateur de la tension.